

# Les consignes de TRI

## Les emballages en verre



## Les emballages et les papiers

### > Les emballages en plastique



### > Les emballages en métal



### > Les cartons et les briques alimentaires



### > Les papiers



- **En vrac**, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique.
- **Inutile de laver les emballages**, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café).
- **Ne pas imbriquer les déchets entre eux,**
- **Ne pas déposer de gros cartons.**

# Que faire de mes autres déchets ?

## Les déchets végétaux...



A déposer dans le conteneur ou dans un sac en papier biodégradable ou en petits fagots (branchages)



## ...avec les déchets de cuisine



A déposer dans votre composteur. Pour obtenir un composteur, renseignements auprès de votre commune.



## Ferrailles, gravats, meubles, appareils électriques, produits dangereux, gros cartons...



### > Un RÉSEAU D'ÉCO-CENTRES (déchèteries) à votre service

En plus des 3 déchèteries de Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron, vous avez accès aux 24 éco-centres du Siredom. Contactez votre communauté de communes ou d'agglomération pour connaître les modalités d'accès. Pour obtenir les coordonnées, consulter les horaires d'ouverture et connaître tous les déchets acceptés > [www.siredom.com](http://www.siredom.com)

Pour retrouver toutes ces informations et en savoir + > [www.siredom.com](http://www.siredom.com)



Déchets - Énergie  
**Siredom**  
Environnement

En partenariat avec  
**CITEO**  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.